

Le Premier Ministre

Paris, le 28 DEC. 2015

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la situation financière des communes et du Conseil départemental de Mayotte.

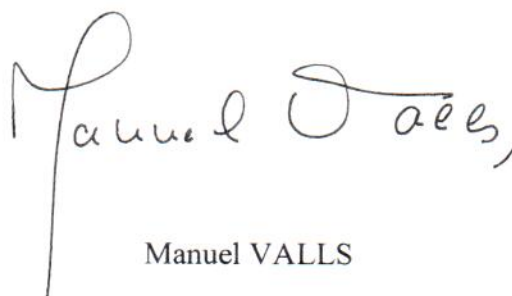
Soyez assuré que ces questions font l'objet d'une attention vigilante de la part de l'Etat.

Comme vous le savez, j'ai pu moi-même me rendre compte de la situation lors de ma visite sur l'archipel le 13 juin 2015. Les conséquences de la départementalisation de Mayotte appellent en effet des réponses adaptées. La Cour des comptes devrait rendre public un rapport sur ce sujet au début de l'année 2016.

A l'occasion de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2015, vous avez souhaité déposer un amendement, qui a été adopté, permettant aux communes de Mayotte de bénéficier du « surplus » d'octroi de mer au-delà du montant dont a pu bénéficier le département pour l'année 2014. Cette mesure positive pour les communes n'exclut cependant pas la nécessité de faire évoluer les dispositions de l'ordonnance du 19 septembre 2013 au vu notamment des conclusions du rapport de la Cour des comptes et d'un bilan exhaustif de la mise en place de la fiscalité locale.

C'est pourquoi je vous propose d'engager ensemble, avec le Président du conseil départemental et le Président de l'Association des maires de Mayotte, au cours de l'année 2016, des travaux permettant de refonder les ressources financières de votre collectivité sur des bases saines et pérennes. Les résultats de ces travaux figureront dans le projet de loi de finances pour 2017.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel Valls,

Manuel VALLS

Monsieur Ibrahim ABOUBACAR
Député de Mayotte
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS SP 07